

L'avance et le remboursement aux agents des frais d'inscription aux colloques ne sont désormais plus autorisés, ces frais d'inscription doivent désormais faire l'objet d'un paiement par bon de commande (BC) et virement effectué par le gestionnaire financier de l'unité.

Paiement par BC (virement) par le gestionnaire d'unité :

- 1) Effectuer l'inscription jusqu'au paiement **sans procéder au paiement**
- 2) Noter ou cocher « paiement pas bon de commande » ou « paiement par virement » au moment où il sera possible de le noter au cours du processus d'inscription (il y a généralement une case prévue à cet effet)

Informations à inscrire, si demandées lors du processus d'inscription :

Adresse de livraison : Université Lumière Lyon 2, Laboratoire CeRLA, 86 rue Pasteur, 69007 LYON

Adresse de facturation : Université Lumière Lyon 2, Agence comptable pôle facturier, 18 Quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07

Informations comptables : SIRET : 19691775100014 ; TVA intracommunautaire : FR82196917751 ; SIREN : 196917751 ; code service : COMPTABILITE

- 3) Transmettre au gestionnaire d'unité : le mail de confirmation de votre inscription (ou de votre préinscription en attente de paiement) généralement reçu suite à l'inscription + tout document financier reçu suite à l'inscription (devis, facture non acquittée, etc.)

Réalisez cette étape préalable dès validation de la dépense par la direction de l'unité car la suite du processus de paiement est relativement long.

Important : vous ne devez réaliser **aucun paiement** sinon il ne sera pas possible au gestionnaire d'unité de vous rembourser, l'idée c'est de vous inscrire administrativement et de déléguer la phase de paiement au gestionnaire d'unité.

Paiement par CB par la responsable du pôle financier DRED :

Si, et seulement si, le paiement par BC ou virement bancaire **n'est pas admis par l'organisme organisateur du colloque**, alors un paiement avec la CB de la DRED pourra intervenir, le paiement est alors effectué par la responsable du pôle financier de la DRED qui possède une délégation de pouvoir de l'agent comptable.

- 1) Vérifier qu'un paiement par « virement » ou « bon de commande » n'est pas possible lors du processus d'inscription au colloque souhaité ; si c'est le cas, la responsable du pôle financier de la DRED refusera de payer par CB.
- 2) Prendre RDV avec la responsable du pôle financier de la DRED par l'intermédiaire de votre gestionnaire d'unité.
- 3) Pour le RDV, s'assurer d'avoir toutes les informations utiles pour permettre l'inscription et le paiement : lien vers la plateforme d'inscription, date limite pour s'inscrire, souhaits quant aux options à sélectionner, vos infos personnelles si demandées lors du processus d'inscription en ligne, etc. S'il y a un compte à créer avec un identifiant et un mot de passe il faudra transmettre ces informations à la responsable du pôle financier de la DRED puis changer ensuite votre mot de passe après finalisation de la transaction.